



HAL
open science

Enjeux et limites de l'organisation de la formation des doctorants en sciences humaines et sociales en France

Anaëlle Milon, Gaëlle Espinosa, Guy Lapostolle, Geraldine Suau

► To cite this version:

Anaëlle Milon, Gaëlle Espinosa, Guy Lapostolle, Geraldine Suau. Enjeux et limites de l'organisation de la formation des doctorants en sciences humaines et sociales en France. *Academia*, 2024, 38, 10.26220/aca.5075 . hal-04802790

HAL Id: hal-04802790

<https://hal.science/hal-04802790v1>

Submitted on 25 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Enjeux et limites de l'organisation de la formation des doctorants en sciences humaines et sociales en France. Le cas du LISEC (Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication) au sein de l'université de Lorraine

Anaëlle Milon, Gaëlle Espinosa, Guy Lapostolle, Geraldine Suau

Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication

UR2310, Université de Lorraine

Résumé

Cet article rend compte d'une étude de cas portant sur la formation des doctorants en sciences humaines et sociales dans une université française. La formation des doctorants en France s'inscrit dans un cadre national marqué par la création en 1992 des écoles doctorales dont la fonction est l'organisation et la coordination de la formation doctorale. Cette étude de cas présente le déploiement de la formation des doctorants du Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication (LISEC) dans divers espaces : celui du dispositif de l'École Doctorale Sociétés, Langages, Temps, Connaissances (SLTC) et celui du laboratoire et de ses 4 équipes de recherche. L'étude de cas montre que l'engagement et l'appréciation des doctorants vis-à-vis des formations sont variables. Du point de vue des doctorants, la formation doctorale est généralement appréciée pour ses effets socialisants. Toutefois, elle comporte certaines limites qui concernent la participation aux formations du laboratoire, le caractère obligatoire et les contraintes imposées par le dispositif de l'école doctorale, ainsi que la pertinence du contenu de certaines formations.

Keywords

Doctorants, formation doctorale, accompagnement doctoral, école doctorale, université française

Abstract

This article presents a case study examining the training of doctoral students in the humanities and social sciences at a French university. Since 1992, the training of doctoral students in France has been organized and coordinated through national doctoral schools. The present case study focuses on the training offered at the Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication (LISEC) in two key areas: the Sociétés, Langages, Temps, Connaissances (SLTC) doctoral school and the laboratory, made up of four research teams. The study reveals that doctoral students' commitment and appreciation of the training courses vary. While doctoral training is generally valued for its socializing effects, it does have limitations such as the mandatory participation in laboratory training, the constraints imposed by the doctoral system, and the relevance of some course content, as perceived by the students themselves.

Keywords

Doctoral students, doctoral training, doctoral support, doctoral school, French university

Introduction

En France, l'enseignement supérieur a connu de nombreuses réformes depuis la fin des années 1960. Ces réformes avaient principalement pour but d'élever le niveau de formation des futures générations pour faire face à des exigences économiques en constante évolution. L'enseignement supérieur se massifiait, il accueillait un public toujours plus divers et plus nombreux. Dans le même temps, le pilotage de cet enseignement supérieur allait lui aussi connaître des transformations d'assez grande ampleur. Une réelle autonomie était accordée aux établissements de cet enseignement afin de leur permettre de mieux adapter leurs formations à la diversité des publics et des besoins du milieu économique. Cependant un certain contrôle de l'Etat allait se mettre en place pour conserver une certaine unité et une cohérence aux formations dispensées dans les différents établissements sur le territoire.

Les formations doctorales, telles qu'elles sont organisées en France actuellement, sont dans une large mesure l'aboutissement de ces évolutions. Ces formations se déroulent dans un cadre proposé par l'Etat et dans le même temps dépendent des contextes locaux dans lesquels elles sont implantées, notamment de l'organisation des établissements et des laboratoires. La création des Ecoles doctorales imposée par l'Etat au début des années 1990 constituait de ce point de vue une volonté de cadrer plus strictement la formation des docteur-e-s. Ces Ecoles proposaient des modalités et des contenus de formation qui venaient renouveler les modalités de formation antérieures qui reposaient essentiellement sur le directeur de thèse.

L'objet de notre article est de mettre en lumière les enjeux qui ont présidé à la création des écoles doctorales ainsi que de décrire les modalités et les contenus de la formation doctorale qui sont désormais proposés aux étudiant-e-s. Il est également de donner à voir la manière dont les étudiants en doctorat de même que les divers intervenants dans la formation vivent cette formation.

Pour ce faire nous proposerons une étude de cas, celle de la formation des docteurs en sciences de l'éducation du LISEC (Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication) et de l'école doctorale STLC (Sociétés, Langages, Temps, Connaissances) au sein de l'université de Lorraine. Notre corpus empirique reposera sur les textes et rapports officiels qui ont jalonné la mise en place de la formation doctorale des étudiants en sciences de l'éducation, mais aussi sur des entretiens avec des étudiants en doctorat et des intervenants dans la formation.

Dans un premier temps, nous décrirons le contexte français et le cadre national qui organise dans la formation doctorale dans les universités françaises et sa déclinaison

dans le cas du LISEC Lorraine et de l'école doctorale STLC de l'université de Lorraine. Dans un second temps, nous décrirons l'organisation et les contenus de la formation des doctorants du LISEC. Dans un troisième temps, dans une perspective compréhensive, nous donnerons parole aux intervenants et aux étudiants afin qu'ils nous livrent leur expérience de cette formation. Ceci pour en montrer les réussites mais aussi limites.

1. Le cadre national de l'organisation de la formation doctorale en France et sa déclinaison pour les doctorants du LISEC

1.1 Les doctorants en France

En France, selon les derniers chiffres ministériels disponibles, 71 500 étudiants sont inscrits en doctorat à la rentrée 2021, ils représentent 3% de la population étudiante (MESR-SIES, 2023). Le nombre de doctorants a baissé de 9% en 10 ans, cette baisse touche principalement les sciences humaines et humanités (-20 % de 2011 à 2021) ainsi que les sciences de la société (-17 %) (MESR-SIES, 2023). Parmi les 71 500 doctorants inscrits en thèse en 2021, 37% sont inscrits en sciences exactes et appliqués, 18% en sciences du vivant, 27% en sciences humaines et sociales et 18% en sciences de la société. Les statistiques ministérielles mettent en évidence de grandes disparités entre les domaines disciplinaires concernant la durée moyenne de préparation des thèses mais aussi les financements et la situation économique des doctorants.

À l'échelle nationale, la durée de préparation de la thèse varie sensiblement en fonction de la discipline étudiée, la durée moyenne des thèses en sciences humaines et sociales est plus longue que celles de toutes les autres disciplines. Pour l'année 2020, tandis que 57% des thèses soutenues en sciences exactes et appliquées et 45% des thèses en sciences du vivant sont préparées en moins de 40 mois, cela ne concerne que 10% des thèses en sciences humaines et sociales (MESR-SIES, 2023). De plus, 30% des thèses soutenues en sciences humaines et sociales ont été préparées pendant 6 années ou plus, contre seulement 0,8% des thèses en sciences exactes et appliquées et 1,5% des thèses en sciences du vivant (MESR-SIES, 2023).

Concernant le financement de leurs travaux de recherche, 79% des doctorants en France bénéficient d'un financement lors de leur première année de thèse en 2022 (MESR-SIES, 2023). Toutefois, la situation financière des doctorants diffère grandement selon le domaine disciplinaire. Ainsi, les étudiants en sciences exactes et appliquées sont financés à 97% et ceux en sciences du vivant à 86%, tandis que seul un

doctorant sur deux (51%) en sciences humaines et sociales bénéficie d'un financement pour sa thèse (MESR-SIES, 2023). Dans ce contexte, les doctorants qui ne sont pas parvenus à obtenir un contrat doctoral ou un autre financement sont souvent contraints de travailler en parallèle de leur thèse. Cette activité professionnelle parallèle concerne majoritairement les doctorants en sciences humaines et sociales (29%), contre 13% des doctorants en sciences du vivant et 3% des doctorants en sciences exactes et appliquées (MESR-SIES, 2023).

Les travaux de recherche portant sur l'expérience des doctorants et la formation doctorale confirment ces grandes disparités selon les disciplines. La formation et la socialisation professionnelle des doctorants diffèrent fortement selon les champs disciplinaires autant vis-à-vis des conditions matérielles et sociales de travail des doctorants, de l'importance des rôles joués par les acteurs (directeur de thèse, influence de l'équipe de recherche), que des outils de la formation des doctorants (Ghanem, 2007). La formation doctorale a évolué vers un nouveau paradigme d'« ouverture (en)cadrée » (Gérard et Daele, 2015). En effet, l'organisation de la formation doctorale est davantage cadrée, à travers différentes mesures institutionnelles visant à réduire les abandons au cours du doctorat, telles que les suivis annuels et à mi-parcours, la limitation du nombre de doctorants par directeur de thèse¹, une durée du doctorat limitée à trois années². Dans une volonté institutionnelle de « décloisonner » le binôme doctorant-directeur de thèse, la formation doctorale tend également à être plus ouverte, notamment vers les autres acteurs, mais aussi sur les plans de l'ouverture disciplinaire et internationale (Gérard et Daele, 2015). Une enquête récente (Pommier et al., 2022) met en évidence que globalement, un tiers des doctorants déclarent être dirigés par un directeur de thèse seul et les deux tiers par une équipe d'encadrement. Cependant, en sciences humaines et sociales, la moitié des doctorants déclarent être encadré par une seule personne (51%) contre seulement 19% en sciences et techniques. Concernant le rapport des doctorants à leur environnement de travail, seulement 45% des doctorants de sciences humaines et sociales considèrent qu'ils travaillent dans un environnement stimulant contre environ 60% des doctorants en sciences et technique et en sciences de la vie et de la santé. Ainsi, l'expérience des doctorants et la formation doctorale en France varient en fonction des champs disciplinaires, bien qu'il existe un cadre national relatif à la formation et l'accompagnement des doctorants.

¹ Article 17 du décret du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale

² Article 15 du décret du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale

1.2 Cadre national : les missions des écoles doctorales

La formation doctorale est encadrée en France par un certain nombre de textes officiels provenant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR, 2016, 2022). Cette formation est articulée autour d'organes qui ont été créés en 1992 : les « écoles doctorales » dont les missions sont définies de manière relativement précise. Ces écoles ont pour fonction d'organiser et de coordonner les formations doctorales au sein des universités. Généralement, ces écoles regroupent plusieurs laboratoires d'un même domaine de recherche au sein d'une université. Parmi les nombreuses missions qui sont assignées à ces écoles, quelques-unes revêtent une importance particulière.

Un premier groupe de missions consiste à informer les étudiants sur les financements susceptibles d'être obtenus. Les écoles doivent par ailleurs informer les étudiants au sujet de la nature, de la qualité et des taux d'activité professionnelle après l'obtention du doctorat. Elles doivent également définir et mettre en œuvre des dispositifs d'appui à la poursuite du parcours professionnel après l'obtention du doctorat dans les secteurs public et privé et organisent le suivi des parcours professionnels des docteurs formés.

Un second groupe de mission consiste en l'accompagnement de la formation scientifique des doctorants. Ces formations portent entre autres sur l'intégrité scientifique et elles sensibilisent les doctorants aux enjeux de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche dans la société pour renforcer les relations entre les scientifiques et les citoyens.

Un troisième type de mission dévolu aux écoles doctorales concerne la protection des doctorants. Il est ainsi mentionné : « Sous la responsabilité des établissements accrédités, l'école doctorale fixe les conditions de suivi et d'encadrement des doctorants par une charte du doctorat dont elle définit les termes. Cette charte prévoit notamment les modalités de recours à une médiation en cas de conflit entre le doctorant et son directeur de thèse et l'engagement du doctorant à répondre à toute demande d'information relative à son insertion et à son parcours professionnel à l'issue du doctorat. Cette charte est approuvée par le directeur de l'école doctorale, le directeur de l'unité de recherche d'accueil, le ou les directeurs de thèse ». (MESR, 2016).

Le dispositif qui veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation est le « comité de suivi individuel » du doctorant. Il est composé de deux enseignants chercheurs, dont l'un est extérieur à

l'université dans laquelle le doctorant est inscrit. Le comité de suivi individuel assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat. Des entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.

Ainsi les écoles doctorales organisent et coordonnent la formation doctorale. Elles prennent part à la recherche de financement pour les doctorants et les renseignent quant aux parcours professionnels envisageables après le doctorat ; elles complètent la formation des doctorants notamment dans les domaines de l'éthique de la recherche et de la science ouverte ; elles veillent aux conditions de travail des doctorants. Il convient de décrire dans la partie le fonctionnement de la formation doctorale pour les doctorants du LISEC dans le cadre de l'école doctorale STLC.

1.3 Le cas du LISEC et de l'école doctorale SLTC (Sociétés, Langages, Temps, Connaissances)

Le LISEC est un laboratoire situé dans les régions historiques et culturelles de l'Alsace et de la Lorraine. Il naît en 2005 sous l'injonction ministérielle de créer des laboratoires de recherche scientifique, quantitativement d'une certaine grandeur. Les chercheurs en Sciences de l'éducation (CNU 70) et en Sciences de l'information et de la communication (CNU 71) des trois universités de ces régions – l'Université de Haute-Alsace (UHA) à Mulhouse, l'Université Nancy 2 devenue de Lorraine (UL) à Nancy et l'Université de Strasbourg (Unistra)) – se rapprochent alors, créant le LISEC après nombre de réunions, discussions et concertations. En 2023, Le LISEC compte 72 enseignants chercheurs répartis sur ces trois universités. Si le LISEC des universités de

Haute Alsace et de Strasbourg est rattaché à l'École doctorale des sciences humaines et sociales-Perspectives européennes (SHS-PE), le LISEC Lorraine est rattaché à l'école doctorale SLTC.

Lors de l'année 2023-2024, il y a 21 chercheurs au LISEC Lorraine : 7 PU ; 2 MCF-HDR ; 12 MCF et 1 ATER. Les vingt-sept doctorants de ce laboratoire sont inscrits à l'école doctorale STLC de l'Université de Lorraine.

L'université de Lorraine comprend huit écoles doctorales³ qui regroupent, pour l'année 2023-2024, 1850 doctorants de plus de 90 nationalités et plus de 60 laboratoires. L'école doctorale SLTC accueille les doctorants du LISEC Lorraine ainsi que les doctorants de huit autres unités de recherche et laboratoires en sciences humaines et sociales, langues et littérature. L'école doctorale SLTC a opéré une traduction locale des missions qui lui sont confiées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : en matière de financement, en matière de formation et en matière de suivi des doctorants.

L'école doctorale SLTC, de la même manière que les huit autres écoles doctorales de l'université de Lorraine, propose un contrat doctoral par laboratoire. Un contrat doctoral est un contrat qui permet de financer un doctorant pendant trois ans en échange d'une soixantaine d'heures de cours par an. Il revient à chaque laboratoire, en l'occurrence au LISEC Lorraine, de proposer des candidats à l'école doctorale STLC qui examine les dossiers des candidats et après une audition des candidats, opère un classement. Il convient de noter que la plupart des doctorants en SHS, à la différence des doctorants dans les sciences dites dures, sont salariés et poursuivent des études en même temps que leur travail. Il existe cependant des doctorants issus de la formation initiale qui ont besoin de financement. Il revient alors aux Laboratoires et directeurs de thèse de tenter de trouver d'autres modes de financement. Parmi ceux-ci, il existe aussi des CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche)⁴. Ce dispositif permet à une entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse. Au LISEC, un doctorant bénéficie d'un CIFRE.

Concernant la formation, l'école doctorale STLC, comme les huit écoles doctorales de l'université de Lorraine, propose des formations destinées aux doctorants.

³ Ecoles doctorales de l'université de Lorraine. <https://www.univ-lorraine.fr/recherche-et-innovation/ecoles-doctorales/>

⁴ CIFRE : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-cifre-46510>

Ceci conformément aux recommandations nationales qui encadrent le rôle de ces écoles. L'école doctorale STLC propose un dispositif commun qui incite les doctorants à acquérir un éventail de connaissances et de compétences nécessaires à la formation d'un docteur par des activités pratiques ou des modules de formation.

Concernant le suivi des doctorants, l'école doctorale STLC veille à ce que les comités de suivi fonctionnent. Ces comités de suivi individuels des doctorants veillent au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Composés d'un enseignant chercheur externe à l'université et d'un enseignant chercheur de l'université, ils évaluent dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Ils formulent des recommandations et transmettent un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Ils veillent notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement⁵.

Ainsi l'école doctorale STLC occupe une place centrale dans l'organisation de la formation des doctorants (financement ; formation proprement dite ; suivi). Cependant en matière de formation, le LISEC tient également un rôle non négligeable.

2. Les contenus de la formation doctorale pour les doctorants du LISEC

La formation doctorale des doctorants du LISEC dépasse le cadre du travail de thèse et de la relation entre le directeur de thèse et le doctorant. L'école doctorale SLTC joue un rôle grandissant et le laboratoire participe également à la formation doctorale à travers deux types de formation, d'une part, l'accueil et l'accompagnement des doctorants dans les différentes équipes de recherche, d'autre part, les séminaires transversaux destinés à l'ensemble des doctorants du LISEC.

2.1 Le dispositif de formation de l'école doctorale SLTC

L'offre de formation de l'école doctorale SLTC s'appuie sur un dispositif commun à l'ensemble des écoles doctorales de l'université de Lorraine. Ce dispositif commun, mis en œuvre à partir de 2019, vise à harmoniser la formation doctorale préalablement gérée par chaque école doctorale qui fixait ses propres règles et modalités de formation.

⁵ Comité de suivi de l'école doctorale STLC : <https://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sltc/comite-de-suivi>

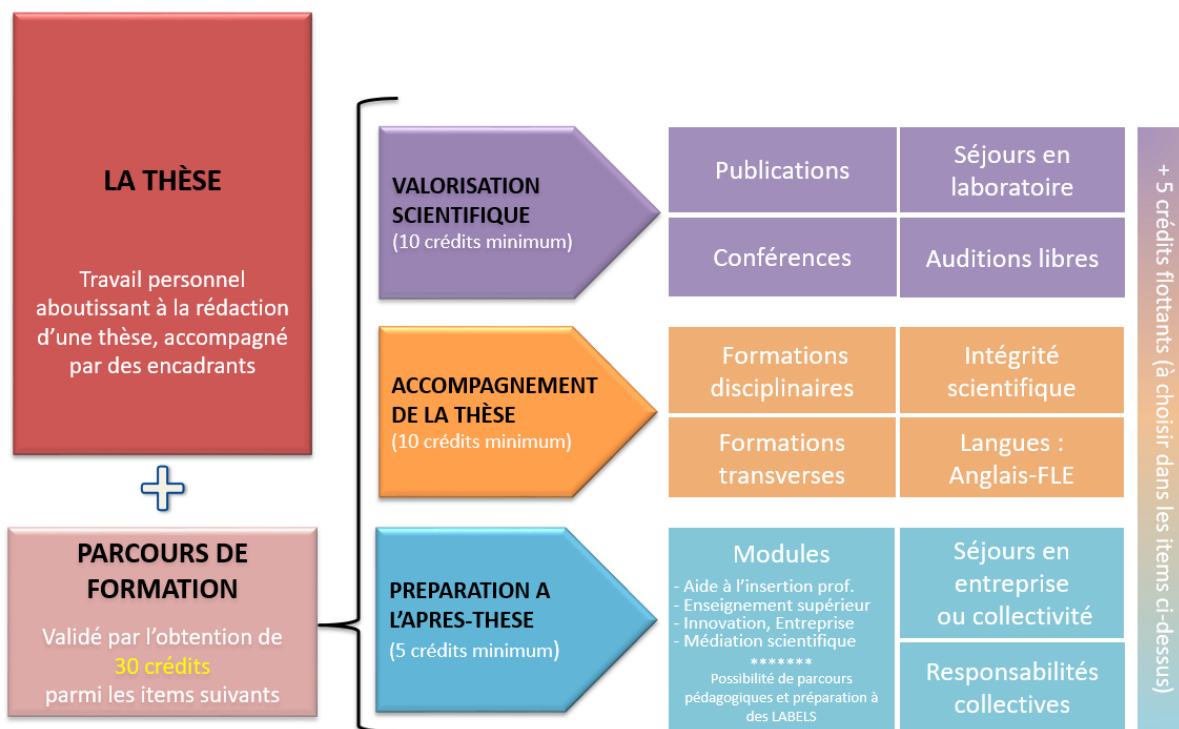
« Ce dispositif de formation doit servir de cadre au doctorant et à son encadrement de thèse au moment de remplir la convention individuelle de formation. Il se veut un guide et une incitation. Il n'est aucunement limitatif et un doctorant peut bien entendu suivre plus de formations qu'il ne lui en est demandé. Il est le cadre où doit s'inscrire toute formation ou acquisition de compétence, qu'elle soit acquise dans le catalogue proposé à l'Université de Lorraine ou à une autre source »⁶.

Les différentes formations ont été réparties selon un système en trois volets (eux-mêmes subdivisés en plusieurs rubriques) :

- Le volet « Valorisation scientifique » : regroupe les activités pratiques en relation directe avec le déroulement des activités de recherche liées à la thèse, telles que les publications, les interventions ou les participations à des conférences, les séjours de recherche dans d'autres laboratoires.
- Le volet « Accompagnement de la thèse » : regroupe les formations disciplinaires proposées spécifiquement par de l'école doctorale SLTC ; les formations transverses (portant par exemple sur la recherche documentaire, la prévention des risques, la communication orale en public, la gestion de projet) ; la formation à l'éthique et l'intégrité scientifique et la formation en langues.
- Le volet « Préparation à l'après thèse » : regroupe des modules de formation liés à la poursuite de carrière (enseignement supérieur et pédagogie universitaire, emploi en entreprises, création d'activité, médiation scientifique) ainsi que la valorisation d'activités pratiques telles que les expériences professionnelles (activité salariée, thèse CIFRE) ou encore les responsabilités collectives.

Figure 1 : *Le dispositif de formation doctorale de l'université de Lorraine*

⁶ Formation de l'école doctorale SLTC : « Quelle est la logique du nouveau dispositif de formation de l'Université de Lorraine ? » : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/etre-doctorant/formations-faq>



Pour chacun des volets, un nombre défini de crédits de formation⁷ doit être validé par chaque doctorant au cours de son parcours doctoral. Plus précisément, les doctorants doivent justifier pour la soutenance de thèse de la valeur de 30 crédits cumulés, dont minimum 10 pour la valorisation scientifique, 10 pour l'accompagnement de la thèse et 5 pour la préparation à l'après thèse. Un crédit de formation étant équivalent à environ 10 heures de travail pour le doctorant, le volume horaire global attendu à la fin de la thèse par l'école doctorale correspond à environ 300 heures.

Ainsi, avec ce nouveau dispositif, les doctorants de l'école doctorale SLTC sont désormais soumis à plusieurs obligations. La première est celle d'une formation représentant un volume horaire plus de 3 fois supérieur au dispositif antérieur (90 heures de formation était attendue par l'école doctorale SLTC avant 2019). Deuxièmement, la structuration en trois volets impose la validation de crédits pour chacun des volets. Enfin, le dispositif accorde un caractère obligatoire à plusieurs formations, en plus de la formation à l'éthique rendue obligatoire par le cadre

⁷ Les « crédits de formation » constituent l'unité de valorisation des modules et des activités suivies retenue par l'université de Lorraine, ils ne correspondent pas à des crédits ECTS.

réglementaire national⁸. Il s'agit de la formation en langues pour tous les doctorants et de la formation à la pédagogie universitaire pour les doctorants contractuels chargés d'enseignement (DCCE).

Conjointement à ce dispositif de formation, les doctorants du LISEC-Lorraine bénéficient d'un certain nombre d'actions menées dans le cadre du laboratoire et des équipes de recherche.

2.2 Actions mises en place pour accueillir puis accompagner les doctorants dans chacune des 4 équipes du LISEC

Depuis sa création, le LISEC compte quatre équipes : ATIP (Activité, Travail et Identité Professionnelle) ; NeV (Normes et Valeurs) ; AP2E (Apprentissages, Pratiques d'Enseignement et d'Éducation) ; Tec&Co (Technologies et Communication). A la rentrée 2023, ces quatre équipes sont numériquement composées ainsi :

Tableau 1 : La répartition des différents membres du LISEC par équipe de recherche

Equipes	Membres			TOTAL
	Permanents (PR, MCF et ATER)	Associés	Doctorants	
ATIP	15	20	21	56
NeV	10	12	30	52
AP2E	27	8	30	65
Tec&Co	20	13	35	68
TOTAL	72	53	116	241

Le LISEC, au sein de ses quatre équipes, accueille donc au total 116 doctorants. Chaque équipe propose et met en œuvre différentes actions pour accueillir et accompagner ses doctorants au cours de leurs temps et travail de thèse, mais également, pour certains d'entre eux, lors de leurs années postdoctorales. Nous avons interrogé chacun des responsables des quatre équipes du LISEC sur les actions mises en place pour accueillir puis accompagner les doctorants de l'équipe.

⁸ La formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique est rendue obligatoire par l'article 3 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Au sein de l'équipe ATIP, ce sont principalement deux types d'actions qui sont mises en œuvre à l'attention des doctorants de l'équipe lors de chaque année universitaire : d'une part, ils sont invités à participer aux journées de l'équipe, se déroulant en présentiel ou à distance ; d'autre part, ils sont associés à divers projets de publication portés par l'équipe, tels que des ouvrages collectifs, communications lors de colloques ou symposium ou journées d'étude, notamment en tant que communicants.

De même, lors de chaque année universitaire, l'équipe NeV propose à ses doctorants, d'une part, de se présenter à l'équipe lors des rencontres de ses membres permanents, de participer aux séminaires de l'équipe et d'y communiquer régulièrement. Elle offre, d'autre part, la possibilité à ses doctorants d'être inclus dans des préparations de colloques comme dans des articles et des ouvrages collectifs. Si ces publications sont communes avec le directeur de thèse, elles peuvent également l'être, selon les thématiques, avec d'autres membres permanents de l'équipe. Enfin, les membres permanents de l'équipe travaillent à ouvrir leurs réseaux de chercheurs à leurs doctorants afin de leur permettre de rayonner dès la préparation de leur thèse et, ainsi, de faire connaître leurs travaux dans d'autres laboratoires et structures de recherche. Un accompagnement des membres permanents de l'équipe est en outre proposé aux doctorants, par exemple, lorsqu'ils envisagent la qualification aux fonctions de maître de conférences.

Au sein de l'équipe AP2E, lors de chaque année universitaire, les doctorants participent à deux rencontres collectives régulières : d'une part, les « séminaires » de l'équipe au cours desquels ils sont invités, voire incités, à effectuer la présentation (d'une demi-heure environ) de l'avancée de leurs travaux doctoraux et à l'issue de laquelle un échange a lieu avec les membres permanents et doctorants de l'équipe présents ; d'autre part, les « moments doctorants », plus informels, au cours desquels il s'agit d'échanger sur son expérience de thèse entre doctorants, mais également avec les membres permanents de l'équipe présents lors de ces moments. Si quatre des « séminaires » ont lieu en mode hybride et l'un en présentiel à Strasbourg (ville géographiquement centrale pour l'ensemble des membres de l'équipe), les « moments doctorants » ont lieu exclusivement à distance. A Strasbourg, en présentiel, des séminaires méthodologiques sont également organisés par des membres permanents strasbourgeois de l'équipe, concernant, par exemple, l'écriture d'article ou le traitement des données.

Enfin, l'équipe Tec&Co organise, chaque année universitaire, diverses rencontres pour l'ensemble de ses membres, relevant massivement des Sciences de l'éducation et de la formation (SEF - CNU 70) et des Sciences de l'information et de la communication (SIC - CNU 71) dont, par exemple, un séminaire thématique international visant à croiser les regards SEF et SIC. A l'attention de ses doctorants spécifiquement, l'équipe organise : une journée d'étude des doctorants permettant d'offrir un temps de formation et de développement scientifique, d'organiser un temps d'échange entre les différentes générations de l'équipe, avec des chercheurs extérieurs invités et de valoriser les travaux des doctorants ; un à deux ateliers de formation scientifique dont les sujets varient selon, notamment, les besoins des doctorants (méthodologie de recherche et analyse des données ; rédaction d'un article scientifique ; etc.) ; un atelier de développement professionnel. En outre, afin de faciliter la communication et l'accès aux informations, un espace de travail a été créé sur la plateforme Moodle pour tous les membres de l'équipe et un groupe WhatsApp « doctorants Tec&Co LISEC » a été créé par les représentants élus des doctorants. Enfin, les doctorants, dont leurs deux représentants, sont particulièrement impliqués dans la vie et l'animation de l'équipe (participation à la communication et à la diffusion des informations ; contribution à la production scientifique ; implication dans l'organisation des manifestations scientifiques portées par l'équipe ; organisation de rencontres dans un souci d'entraide et de formation par les pairs).

Si l'ensemble de ces actions, menées au sein de chacune des quatre équipes du LISEC, à l'attention de leurs doctorants respectifs, se révèlent relativement diverses, elles constituent, tout compte fait, trois principaux types d'action et vise des objectifs semblables : la participation à et l'implication dans la vie scientifique et sociale de l'équipe ; l'accompagnement au travail et à la publication scientifiques ; la préparation de l'après-thèse, notamment quant à la carrière académique envisagée.

Au-delà de la mise en œuvre de ces actions d'équipe au sein du LISEC, des séminaires transversaux à ces quatre équipes, organisés en Lorraine, ont pour ambition de participer aussi à la formation des doctorants.

2.3 Des séminaires transversaux au sein du LISEC Lorraine

Concernant les activités ayant cours au sein du LISEC en Lorraine, des séminaires transversaux sont proposés aux 30 doctorants inscrits à l'Université de Lorraine à la rentrée universitaire 2023. Ces séminaires transversaux sont expérimentés, à partir de

l'année 2022, à l'initiative de deux professeurs des universités du laboratoire en Lorraine. Ces séminaires, au nombre de quatre par année à partir de 2023, sont construits à partir des besoins des doctorants. Ils ont lieu à distance, ce qui permet à une vingtaine de doctorants d'y participer.

Lorsque des besoins, ou des difficultés, sont identifié-e-s à la suite de discussions avec des doctorants, une programmation d'interventions de doctorants est prévue sur des thèmes susceptibles de répondre à ces besoins ou d'aider à surmonter ces difficultés. Ces interventions des doctorants ont lieu devant leurs pairs. Des professeurs de l'Université de Lorraine sont invités à participer à ces séminaires en fonction des thèmes retenus. A chaque séminaire, nous proposons à des professeurs externes à l'université, notamment d'universités étrangères, de se joindre à ces travaux. Organisés jusqu'alors sur le site lorrain, l'ambition des professeurs à l'initiative de ces séminaires est de parvenir à les ouvrir aux doctorants des trois sites (UHA, UL, Unistra).

Chacune des quatre équipes du LISEC participent ainsi à la formation de ses doctorants respectifs, les séminaires transversaux en œuvre sur le site lorrain venant compléter cette formation. Toutefois, l'ensemble de ces espaces formatifs proposés aux doctorants du LISEC, via le LISEC lui-même ou l'école doctorale dont il relève, s'accompagne d'un certain nombre de contraintes pesant sur les doctorants et leur directeur de thèse.

3. L'appréciation et les limites de la formation doctorale

L'approche compréhensive et l'analyse du vécu de la formation des doctorants du LISEC-Lorraine met en évidence plusieurs limites de la formation doctorale. Bien que les actions proposées par le laboratoire et les équipes de recherche soient perçues comme utiles et formatrices par les doctorants, tous n'y participent pas de manière identique et régulière. Quant aux formations réalisées dans le cadre de l'école doctorale, bien qu'elles soient souvent appréciées pour leur effet socialisant, favorisant la rencontre et les échanges entre doctorants de diverses disciplines, elles font l'objet de plusieurs critiques.

La majorité des doctorants apprécient positivement les opportunités offertes par le laboratoire et par l'école doctorale de rencontrer et d'échanger avec des doctorants d'autres disciplines (dans le cadre de l'école doctorale) et avec les doctorants et les enseignants-chercheurs du laboratoire. Les formations proposées, au-delà de leur

contenu, sont appréciées par les doctorants pour leur dimension socialisatrice, particulièrement au début de leur parcours doctoral. En effet, elles offrent la possibilité aux doctorants de partager leur expérience, d'échanger autour des questions qu'ils se posent et des difficultés éventuelles qu'ils rencontrent. Ainsi, ces moments semblent favoriser la socialisation et l'acculturation des doctorants à la vie institutionnelle, académique et scientifique au sein de leur laboratoire et leur équipe de recherche mais aussi au sein de l'université.

La première limite concerne la participation restreinte des doctorants aux activités de formations, notamment celles du laboratoire et des équipes de recherche du LISEC. Cette faible participation peut être mise en lien avec les caractéristiques et le profil spécifique des doctorants du LISEC-Lorraine. En effet, seule une minorité de doctorants bénéficient d'un financement pour leur thèse (5 doctorants sur 27 ont un contrat doctoral ou une bourse) et réalise ainsi une thèse « à temps plein ». Ainsi, la majorité des doctorants ont une activité salariée, en parallèle de la réalisation de leur doctorat, impliquant des contraintes temporelles particulières pesant sur leur participation et leur implication dans la vie et les activités collectives du laboratoire. D'ailleurs, la moyenne d'âge des doctorants du LISEC-Lorraine (42 ans) est révélatrice de leur spécificité, la plupart d'entre eux sont des professionnels de l'éducation et de la formation s'engageant dans une thèse non financée. Au regard de ce profil particulier, les contraintes imposées par le dispositif de formation de l'école doctorale peuvent également être questionnées.

Un second ensemble de limites renvoie au dispositif de formation de l'école doctorale, qui est critiqué vis-à-vis des contraintes qu'il impose, tant par les doctorants que les directeurs de thèse. La critique la plus récurrente concerne le volume horaire, pour rappel d'environ 300 heures, nécessaire à la validation des crédits de formation attendus par l'école doctorale avant la soutenance de la thèse. Les propos des doctorants mettent en évidence la contrainte que cela représente en termes de temporalité : « *les doctorants sont très occupés et n'auront pas nécessairement le temps d'aller jusqu'au bout dans leur formation* » (doctorant.e en 3ème année) ; « *nous avons une thèse à finir en trois ans. Nous n'avons pas de temps à consacrer à encore plus de formations* » (doctorant.e en 2ème année). Les doctorants du LISEC-Lorraine suivent pour l'essentiel les modules de formation lors de leur troisième année de thèse. Certains d'entre eux témoignent de « *la course aux crédits de formation* » à la fin de leur doctorat, les poussant à choisir par défaut des formations jugées souvent peu utiles. Ce choix par

défaut concerne également les doctorants soumis à des contraintes professionnelles et/ou éloignés géographiquement de l'université. Ces derniers considèrent que les modalités des modules de formation (organisée une seule fois dans l'année et en présentiel) les contraignent à des choix réduits dans l'offre de formation « *des sessions supplémentaires des formations seraient bienvenues pour mieux accommoder les disponibilités limitées de chacun* » (doctorant.e. en 3ème année).

De manière générale, l'utilité et la pertinence du contenu de certaines formations est souvent remis en cause par les doctorants. C'est particulièrement le cas des formations à la pédagogie universitaire qui sont obligatoires pour l'ensemble des doctorants contractuels chargés d'enseignement (DCCE), quels que soient leurs expériences antérieures et leurs domaines d'activités : « *il faudrait éviter la surcharge de formations obligatoires peu utiles* » (doctorant.e en 2ème année) ; « *la formatrice était très agréable, mais la formation est obligatoire pour les DCCE et elle est inutile au possible* » (doctorant.e en 3ème année). Le caractère obligatoire de ces formations de découverte ou d'initiation à la pédagogie universitaire peut être questionné au regard du profil particulier des doctorants du LISEC-Lorraine et de leur domaine de spécialité (l'éducation et la formation). Plus généralement, ces critiques dépassent le cadre du LISEC-Lorraine et sont partagées par des doctorants d'autres laboratoires et unités de recherche. Un rapport de l'école doctorale SLTC, datant de 2013 et portant sur l'amélioration des conditions d'exercice des doctorants, mentionne notamment : « *ces formations font l'objet de nombreuses récriminations quant à leur durée, à leur contenu et à leur nécessité* ».

Ainsi, face à des contenus de formation jugés peu utiles, certains doctorants ne suivent une partie des formations que pour répondre à l'obligation des crédits, ce qui se fait, selon eux, au détriment de l'avancée du travail de recherche : « *il faudrait éviter la saturation de formation, le travail principal d'un doctorant c'est sa thèse et cela doit le rester* » (doctorant.e en 2ème année). Lorsque cette obligation des crédits n'est pas remplie par les doctorants à la fin de leur thèse, cela peut conduire à des situations critiques. En effet, l'un des directeurs de thèse du LISEC-Lorraine a fait l'expérience d'un refus de soutenance de la part de l'école doctorale, car le candidat n'avait pas validé un nombre de crédits de formation suffisant. Ce doctorant, éloigné géographiquement de l'université, âgé d'une soixantaine d'années et qui ne souhaite pas poursuivre une carrière académique après l'obtention de son doctorat, s'est vu contraint

de reprogrammer sa soutenance de thèse après avoir suivi des formations supplémentaires.

Conclusion

En France, l'évolution de la formation des doctorants vise à répondre à plusieurs enjeux, notamment l'ouverture du binôme doctorant-directeur en proposant d'autres espaces de formation et d'accompagnement. La pluralité des vécus des doctorants du LISEC-Lorraine vis-à-vis de la formation dispensée dans le cadre du laboratoire et l'école doctorale met en évidence que ces formations semblent avoir été pensées, la plupart du temps, pour des doctorants réalisant leur doctorat à temps plein, disposant d'un financement de thèse et visant une poursuite de carrière académique à l'issue de leur doctorat. Or, c'est loin d'être le cas de la majorité des doctorants du LISEC-Lorraine, ce qui est susceptible de produire des décalages entre la formation proposée d'une part, et, d'autre part, les attentes, les contraintes et les priorités des doctorants. Ainsi, l'évolution de la formation doctorale semble viser un meilleur accompagnement des doctorants durant leur thèse mais les dispositifs et les actions mises en œuvre sont susceptibles de produire de nouvelles contraintes pesant sur les acteurs.

References

- Association nationale des docteurs, Confédération des Jeunes Chercheurs (2022). *Le Guide du Doctorat. La référence des bonnes pratiques*. <https://guide-doctorat.fr/>
- CIFRE : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-cifre-46510>
- Ecoles doctorales de l'université de Lorraine. <https://www.univ-lorraine.fr/recherche-et-innovation/ecoles-doctorales/>
- Formation de l'école doctorale STLC : « Quelle est la logique du nouveau dispositif de formation de l'Université de Lorraine ? » : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/etre-doctorant/formations-faq>.
- Gérard, L., & Daele, A. (2015). L'évolution de la formation doctorale at-elle engendré une évolution dans les pratiques d'accompagnement doctoral?. *Recherche & formation*, 79, 43-62.
- Ghanem, T. (2007). *Organisation et conditions de la formation des doctorants dans le cadre de l'université française*. Thèse de doctorat, Université de Bourgogne.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques. (2023). *L'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France 2022*.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques. (2023). *Baisse du nombre de premières*

inscriptions en doctorat en 2022 en particulier dans les domaines scientifiques. Note Flash n° 11 – juin 2023.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (2022). Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. (1992). Arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de troisième cycle.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. (2016). Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Pommier, S., Talby, M., Auffray-Seguette, M., Dalaut, M., Eijsberg, H., Elshawish, P., & Muller, H. (2022). *Le doctorat en France Regards croisés sur la formation doctorale*. [Rapport de recherche] Réseau National de Collèges Doctoraux.